

« Le marché du recyclage en 2016 » - Observatoire statistique de FEDEREC

Un vent d'espoir souffle sur les filières françaises

FEDEREC et son observatoire statistique dévoilent les chiffres du marché du recyclage en 2016. Avec cette étude, la Fédération des Entreprises du recyclage offre une vision globale sur l'industrie du recyclage à travers des indicateurs économiques et sociaux ainsi qu'une vision détaillée du marché par filière.

2016 : l'optimisme est de mise

Le premier indicateur fort que met en exergue cet observatoire est le retour à une certaine confiance en l'avenir. Alors que, depuis quelques années, la filière du recyclage se sentait malmenée et voyait chiffres d'affaires et effectifs en berne, 2016 a montré les prémices d'un renouveau pour le secteur.



"L'année noire que nous avons connue en 2015 pourrait n'être bientôt qu'un mauvais souvenir. Car, même si la chute du prix des matières nous a impactés, le dernier trimestre 2016 et les perspectives 2017 nous donnent toutes les raisons de croire en un avenir meilleur." décrypte Jean-Philippe Carpentier, Président de FEDEREC.

Un 1^{er} record se démarque des résultats de l'observatoire. Celui du volume de tonnes collectées qui dépasse les **100 millions**. Une **hausse de 2,2%** versus 2015 et **qui a bénéficié à l'ensemble des filières**. A l'origine de ce résultat, les leviers règlementaires, notamment le décret 5 flux ⁽¹⁾, ainsi que l'extension des consignes de tri ou encore les leviers économiques qui ont permis la reprise de la consommation.

*Année record pour le secteur avec un peu plus de **100 millions** de tonnes de déchets*

Ainsi, **58% des professionnels** interrogés dans le cadre de l'observatoire **ont indiqué avoir un sentiment global positif quant au secteur** ... un résultat qui **passé à 70% lorsqu'ils le jugent du point de vue de l'entreprise** qu'ils dirigent.

Quant à la perspective de **2017 : 54% des entreprises ambitionnent une hausse de leur chiffre d'affaires**.

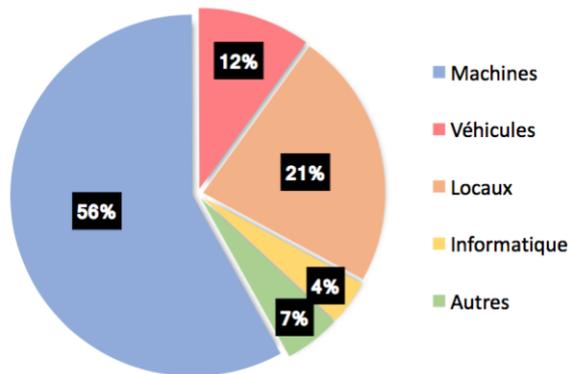
Le paradoxe d'une embellie

Même si le tonnage collecté a été important, le chiffre d'affaires, lui, est resté stable du fait de la baisse du coût des matières premières, tandis que le nombre d'établissements diminuait (surtout dans le Grand Nord-Ouest). Et pourtant, non seulement les entreprises du secteur ont continué d'investir massivement à hauteur de **465 millions d'euros**, mais elles ont aussi procédé à des embauches puisque l'observatoire met en avant une **hausse de 2,5% des effectifs** ... une première depuis 2014.

En 2016

- **8 147 M€** de CA.
- **465 millions** d'euros d'investissements
- **+ 2,5%** des effectifs.
- **87%** de CDI.

Répartition des investissements



" *Marqueur des difficultés qu'avaient eu à affronter les entreprises de recyclage en 2015, le nombre d'emplois dans la profession avait, pour la première fois depuis longtemps, reculé. En 2016, la conjoncture s'étant sensiblement améliorée, les effectifs ont à nouveau progressé pour atteindre 26 750 employés, dont 87% de CDI.* " indique Manuel Burnand, Directeur Général de

Comment transformer l'essai ?

Au-delà d'un effort encore sur le tonnage collecté et d'un problème de prix d'achat et de vente qui obligent les professionnels à un véritable exercice d'équilibriste pour s'y retrouver, il faudrait par exemple :

- optimiser l'orientation des flux des déchets vers le recyclage plutôt que vers l'enfouissement,
- déployer les débouchés des matières (dans cette optique le plan ORPLAST 2016 s'est révélé bénéfique),
- concrétiser des pistes de réflexion en cours telles que la mise en place du certificat CO₂ pour monétariser les bénéfices environnementaux du recyclage,
- ou encore adopter de contraintes réglementaires d'intégration de matières recyclées dans les produits manufacturés.

" Il y a pas mal de pistes de réflexion intéressantes et les perspectives pour 2017 sont encourageantes, mais restons vigilants, notamment face aux récentes déclarations de la Chine à l'OMC qui souhaite interdire l'entrée sur son territoire de certaines catégories de matières premières de recyclage. Ce blocus, couplé à un coût faible des matières premières fossiles, pourraient fortement influencer sur la tendance positive du moment et retarder l'atteinte des objectifs fixés à savoir : recycler 100% du plastique et diviser par deux les déchets mis en décharge " analyse Jean-Philippe Carpentier concluant *"n'oublions pas ce vieil adage : l'union fait la force. "*

⁽¹⁾ Suite de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'article 3 du décret du 10 mars 2016 dit « décret 5 flux » impose depuis le 1er juillet 2016 le tri à la source et la valorisation des déchets de papier, métal, plastique, verre et bois dans le cadre de leur activité pour une grande partie des entreprises.

Contact presse : Agence Profile - 01 56 26 72 00

Vanessa Chicout - vchicout@agence-profile.com / Olivia Chabbert - ochabbert@agence-profile.com